Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **Société d'escrime de La Chaux-de-Fonds**, Rue de la Croix-Fédérale 35, **2300 La Chaux-de-Fonds**
2. **Délai pour contester l'état de collocation:**
   20 jours après la publication
3. **Délai pour contester l'inventaire:**
   10 jours après la publication
4. **Remarques:** But: réunir toutes les personnes qui s'intéressent au sport des armes et à la culture physique; leur permettre de pratiquer ces sports dans les meilleures conditions; créer entre elles des liens amicaux.Dans le délai de dix jours, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

   Office des faillites
   2053 Cernier

00526373